

ÉDITO

Je suis interpellé publiquement par le président de Mauges communauté qui me reproche de ne pas organiser assez rapidement la réunion du collège électoral des Mauges afin de procéder au remplacement de notre premier vice-président dont le mandat est remis en cause à la suite de la décision de sa commune de mettre fin à sa représentation.

Il faut savoir raison garder. J'ai informé à plusieurs reprises le maire de Mauges-sur-Loire ainsi que le président de Mauges communauté que la réunion du collège électoral à six mois des élections municipales et alors que les statuts du Siéml sont en cours de modification, n'était pas facile à organiser et ce d'autant plus que la période estivale ne garantit pas une grande mobilisation du collège électoral. Et nous avons encore des questions juridiques à résoudre pour garantir une bonne organisation de cette élection partielle qui n'a pas été prévue par les statuts, ainsi qu'une parfaite sécurisation de la composition de notre comité syndical. Loin de moi l'idée de vouloir affaiblir la représentation de l'une de nos communes mais j'aimerais que l'on m'explique en quoi ce dossier est urgent, en plein cœur de l'été !

Le Siéml est un établissement efficace parce que ses élus ont toujours su laisser de côté, une fois le perron de la porte franchie, les querelles politiciennes. Faisons perdurer ensemble cet état d'esprit constructif qui fait l'ADN de notre syndicat !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ UNE RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE CLARIFIÉE

Après presque un an d'échanges entre les représentants d'Enedis et du Siéml, les négociations pour le renouvellement anticipé du contrat de concession de distribution publique d'électricité arrivent à leur terme. Si la plupart des dossiers sont aujourd'hui quasiment finalisés, la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur les réseaux aura été le sujet le plus sensible de ces discussions.

Une répartition de la maîtrise d'ouvrage à clarifier

Dans le contrat de concession actuellement en vigueur, la répartition de la maîtrise d'ouvrage est établie en fonction de la nature des travaux et de la catégorie des communes : rurale, urbaine, ou communes dites « historiques » classées dans la colonne C. Cette répartition a parfois été source de divergences d'interprétation entre le Siéml et Enedis, du fait notamment de la création de communes nouvelles sur le département qui a fragilisé ces dernières années les critères d'éligibilité au Facé, basés essentiellement sur des seuils démographiques. Les deux parties ont cherché une voie pour se détacher des critères géographiques tout en permettant de conserver les volumes de travaux de chacune et en renforçant la lisibilité du dispositif.

Une répartition basée sur le régime rural/urbain

À la suite des nombreuses hypothèses élaborées conjointement par le syndicat et Enedis – dont une hypothèse de répartition innovante par typologie de chantiers – le comité de pilotage a finalement opté pour une clarification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage actuelle basée sur l'éligibilité des communes aux aides du Facé. Cette décision sécurise la relation entre les deux maîtres d'ouvrage, clarifie le traitement des communes nouvelles et contribue à une meilleure lisibilité du positionnement du syndicat par rapport aux territoires ruraux en cohérence avec sa mission première qui est l'électrification rurale.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2019

juillet > relecture croisée par chacune des parties du contrat et de ses annexes.

29 août > dernier comité technique pour finalisation.

17 septembre > examen du nouveau contrat de concession par le comité syndical.

8 novembre > présentation et signature officielle à l'occasion du Forum départemental de l'énergie.

2020

1^{er} janvier > entrée en vigueur (sous réserves).

SAVE THE DATE



CET ÉTÉ, PÉDALER & RECHARGER SES BATTERIES AVEC LES BORNES DE RECHARGE POUR VAE

Touristes et angevins pourront profiter des beaux jours et des circuits touristiques de l'Anjou en trois coup de pédales et un petit coup de pouce électrique ! À ce jour 11 premières bornes de recharge pour vélo à assistance électrique sont accessibles gratuitement pour recharger leurs batteries tout en profitant d'une pause sur une aire de repos ou à proximité d'un lieu touristique.



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 AJUSTEMENTS DE TRAVAUX

Le comité syndical du 25 juin a adopté le budget supplémentaire pour 2019. Le syndicat peut ainsi donner suite à toutes les demandes de travaux des communes tant en extension que pour la rénovation du réseau d'éclairage public, soit un ajustement de plus de 2 M€, et ce tout en contenant l'endettement avec un taux d'emprunt maîtrisé.

LES FABRIQUES DU CLIMAT LE SIÉML ACTEUR DES MOBILITÉS ET DES ENR

Début juillet, le pôle métropolitain Loire Angers a organisé un cycle de conférences à destination du grand public dans le cadre de son Plan climat. Le syndicat est intervenu sur deux thématiques : « Se déplacer et vivre sobrement » et « Consommer et produire notre énergie autrement ». Outre son rôle d'animation du réseau PCAET 49, le syndicat est reconnu comme acteur des mobilités alternatives et sur les questions liées à la planification énergétique.

CRITÈRES DE RURALITÉ DU FACÉ VERS UN CRITÈRE DE DENSITÉ DE POPULATION ?

Un amendement concernant le Facé a été adopté fin juin à l'Assemblée nationale lors des discussions du projet de loi relatif à l'énergie et au climat. Il précise que pour la répartition des aides, la notion de communes rurales devra notamment s'appuyer sur la densité de population et non plus sur le simple nombre d'habitants.

→ CALENDRIER DU SECOND SEMESTRE 2019

AGENDA

MAR. 3 SEPT.	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 17 SEPT.	Comité syndical exceptionnel (nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité) > Siéml
VEN. 27 SEPT.	Journée BtoB du salon du véhicule électrique
28-29 SEPT.	Salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative > Siéml
MAR. 15 OCT.	Comité syndical > Siéml
MAR. 5 NOV.	Réunion du Bureau > Siéml
VEND. 8 NOV.	Forum départemental de l'énergie, Électricité 2.0 Watt else ? > Terra Botanica
19-21 NOV.	Salon des maires et des coll. locales > Paris
MAR. 3 DÉC.	Réunion du Bureau > Siéml
JEU. 5 DÉC.	Soirée fin de mandature > Lieu à définir
MAR. 17 DÉC.	Comité syndical > Siéml

SAVE THE DATE

SALON DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS



En amont du Salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative, qui se déroulera les 28 et 29 septembre prochains, le Siéml propose aux élus, techniciens et professionnels une journée BtoB pour rencontrer des concessionnaires et essayer des véhicules utilitaires et des véhicules de service électriques.

→ **VEN. 27 SEPT. DE 14 H À 18 H, GRANGE D'ÉVENTARD, ÉCOUFLANT.**
RENSEIGNEMENTS : 02 41 20 75 22

COLLOQUE MOBILITÉS DURABLES PASSONS À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

Pour sa seconde édition, le colloque du Conseil régional et de l'ADEME change de département ! Après avoir été confiée au Siéml, l'organisation revient cette année au Sydela. Au programme : des séances plénières le matin, suivies d'ateliers de co-construction et des retours d'expériences l'après-midi. Une journée pour apprendre, comprendre, découvrir les mobilités durables en Pays de la Loire... Et passer à la vitesse supérieure !

→ **VEN. 20 SEPT. À ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (44).**
WWW.COLLOQUEREGIONALDESMOBILITESDURABLES.FR